

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le 29 janvier à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 23 janvier 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, Mme ROUFFIGNAC, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, M. PAJAK, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, Melle CHABRIER Marie, Mme RICHIER, M. ENJARY, M. MORIN, M. AUDONNEAU, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, Mme DEZARD, M. DEMEURE, Mme OVERZEE, Mme ODIENNE, Mme GHEERBRANT, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, M. DESHAYES, M. MARI, Mme DESMEDT.

Absents : M. ROUGELOT (pouvoir donné à M. VYNCKE), Mme LAGRANGE.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marie CHABRIER.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h55.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

👉 **Décision 01-2009 du 6 janvier 2009**, fixant les tarifs du séjour à LOCTUDY (du 30/04/2009 au 07/05/2009) comme suit :

TRANCHE	QUOTIENT		TARIF POUR LES FAMILLES		1 ^{er} versement avant le 28/02/2009	2 ^{ème} versement avant le 31/03/2009	3 ^{ème} versement avant le 30/04/2009
	DE	A	EN %	EN EUROS			
T 9	Plus de	1200.01 €	100	460.00	154.00	153.00	153.00
T 8	1000.01 €	1200.00 €	90	414.00	138.00	138.00	138.00
T 7	800.01 €	1000.00 €	80	368.00	123.00	123.00	122.00
T 6	600.01 €	800.00 €	70	322.00	108.00	107.00	107.00
T 5	500.01 €	600.00 €	60	276.00	92.00	92.00	92.00
T 4	400.01 €	500.00 €	50	230.00	77.00	77.00	76.00
T 3	240.01 €	400.00 €	40	184.00	62.00	61.00	61.00
T 2	150.01 €	240.00 €	30	138.00	46.00	46.00	46.00
T 1	0.00 €	150.00 €	20	92.00	31.00	31.00	30.00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2008

Aucune remarque n'est formulée.

➤ *Le compte rendu est approuvé par 26 voix.*

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'INDEMNISATION CHOMAGE

Monsieur LESTIEN annonce que pour le calcul des droits à chômage des contractuels en fin de contrat, la commune fait appel aux compétences du centre de gestion compte tenu de la complexité des règles à appliquer.

La convention qui liait la commune au centre de gestion pour ce sujet est arrivée à expiration. Le C.I.G. propose de renouveler cette convention pour une durée de trois ans.

Dans les faits, cette convention ne coûte que si la commune sollicite les services du centre de gestion. Le temps passé est facturé sur la base de 44 € de l'heure et ce coût horaire est revalorisé tous les ans sur décision du conseil d'administration du C.I.G.. Le temps moyen par dossier est de 1,5 heure.

Monsieur AUDONNEAU demande le nombre de dossiers par an ?

Monsieur LESTIEN répond que cela varie énormément d'une année sur l'autre mais qu'il faut considérer une moyenne de un à deux dossiers par an.

➤ *Le conseil par 26 voix approuve la convention avec le C.I.G.. Autorise Monsieur le Maire à la signer.*

CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA PRESTATION DE SERVICES

Madame CHABRIER présente le dispositif prestation de service qui permet un financement par la C.A.F. de certains services organisés par la commune dans le secteur de l'enfance. Ce dispositif en place déjà depuis de nombreuses années était régi par une convention de partenariat arrivée à expiration. La C.A.F. propose de renouveler la convention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008 en conservant les mêmes règles de gestion.

En réponse à une question de Monsieur ETIENNE, il est précisé qu'il y a bien une application rétroactive au 1^{er} janvier 2008 ce qui n'est pas gênant puisque s'agissant de la poursuite d'un dispositif existant.

➤ *Le conseil par 26 voix approuve cette convention. Autorise Monsieur le Maire à la signer.*

CONTRAT REGIONAL. DEFINITION DES TROIS OBJETS DU FUTUR CONTRAT

Monsieur LESTIEN rappelle que la recherche de subventions est primordiale pour financer tous types de projets et que cette fonction a d'ailleurs été enrichie à sa demande d'une fonction veille et d'une fonction alerte en la personne de Bernard MORIN.

La question posée au conseil ce soir "quels objets mettre dans le futur contrat régional ?" découle de la nécessité d'engager rapidement le montage du projet. Le temps nécessaire pour élaborer et signer un contrat régional est en effet très long (plus d'une année) et si l'on veut que les travaux soient réalisés durant le mandat, il est nécessaire que le dossier soit déposé cette année.

Un contrat régional est un contrat tripartite associant deux financeurs, le conseil régional et le conseil général et un maître d'ouvrage : la commune. Chaque financeur a ses règles internes de fonctionnement. Par exemple, au niveau du conseil régional, il y a deux commissions par an pour étudier les futurs contrats. Manquer une commission, c'est ipso facto six mois supplémentaires. De plus, il ne faut pas oublier que les élections régionales auront lieu en 2010 et que rien ne garantit le maintien des programmes de subvention dans leur forme actuelle. L'objectif est donc d'être en mesure de présenter au conseil municipal d'ici le mois d'octobre, un dossier complet à valider.

D'ici là, une première décision préparatoire est nécessaire : la définition du contenu du futur contrat.

Une proposition va être faite au conseil ce soir.

Cette proposition est le résultat du croisement de deux tableaux, le premier relatif aux critères d'éligibilité à un contrat régional, le second relatif aux projets de la municipalité et à leur degré d'avancement.

Avant de présenter un tableau rappelant le champ des possibles en termes de projets, Monsieur LESTIEN rappelle les grandes caractéristiques d'un contrat régional :

- Un plafond de dépenses subventionnables fixé à 3 M€ HT ce qui signifie que tout ce qui va au-delà n'est pas subventionné,
- Un financement de 50 % sur le HT, 35 % pour le conseil régional, 15 % pour le conseil général,
- Au minimum trois objets dont le principal ne doit pas dépasser 60 % du montant de l'ensemble,
- Une durée de cinq ans.

Le tableau des projets :

<i>Projet</i>	<i>Sous-Projet</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Subventions</i>	<i>Participation</i>
Pôle sportif	Gymnase	Mairie	P. Quinquennal (2007 - 2012) + RP	
	Maison des sports	Mairie	CRD	
	Tennis	Mairie	????	Golf
	Parkings	Mairie	?	Golf
Hôtel Golf		Privé		
"Vitalis"	Pole petite enfance	CCPL ?		CCPL
	Logements sociaux	Bailleur social	?	Bailleurs
	Voirie	Mairie	?	DDE
	Locaux associatifs, ?	Mairie	?	
Jardin cinéraire		Mairie	DGE 2009	
Pôle "social / aînés"	Villa Family & cie	Privé		
	Jardin public & cie	Mairie	?	V. Family
	Maison de l'âge d'or	Mairie	CG, CR ?	?
	Voirie	Mairie	?	DDE
Services techniques	(Centre Technique)	Mairie	CRD	
Eglise		Mairie	CRD + Patrimoine	Souscriptions
Prés aux chevaux	(Eco-quartier)	Privé	Accompagnements	
Centre bourg		Mairie	DGE (20xx) + "Dotation / amendes"	
Liaisons douces		Mairie	CG ? + Réserve Parlementaire	
Voiries + sécurité		Mairie	"Dotation / amendes"	
ZI Ardillières		????	CR + CG ?	?
Centre socioculturel		Mairie	?	

Compte tenu de l'avancement des différents projets présentés ci-dessus, trois ressortent particulièrement :

- Le centre technique municipal. Une étude existe déjà et même si un nouveau site d'implantation est envisagé, l'adéquation du projet au nouveau site va être rapide,
- L'église. Une étude complète a été réalisée par le cabinet BERRAUD avec un global de travaux à 1,5 M € HT, global dans lequel il s'agira de faire des choix, en mettant en priorité le « clos et le couvert »,
- La maison des sports. Sous cette dénomination est envisagé sur le site du stade, un ensemble abritant vestiaires, douches, sanitaires, salle pour les arbitres. Ce projet reprend ce qui avait été prévu au mandat précédent mais en l'augmentant pour prendre en compte le développement futur de cette zone en matière sportive (avec notamment le déplacement possible des tennis).
Il est actuellement en cours de définition par un architecte.

Au niveau coûts, rien de précis ne peut être avancé pour l'instant. Cependant, l'idée au plan financier est de rester strictement au dessous du plafond de 3 M € HT avec la répartition très approximative suivante :

- Centre technique municipal 1 M € HT,
- Maison des sports 0,6 à 0,8 M € HT,
- Eglise 1,2 à 1,4 M € HT en ajustement par rapport aux deux points précédents de manière à ne pas dépasser le plafond de 3 M € HT.

Pour l'église, il y a également des particularités à souligner. Ce bâtiment est classé à l'inventaire du conseil général et bénéficie à ce titre d'une subvention de 60 % avec un plafond de dépenses de 76 250 € HT par an pendant trois ans. L'idée est donc de sortir du programme général de travaux tout ce qui relève du clos et du couvert dans la limite des plafonds annuels pour le basculer sur ce programme spécifique. Enfin, pour financer les travaux, une souscription publique va être lancée en coopération avec l'association des amis de l'église et la Fondation du Patrimoine.

Monsieur ETIENNE demande si les trois objets et le financement seront portés au compte rendu du conseil.

Monsieur LESTIEN répond par l'affirmative mais qu'il convient de distinguer ce qui est certain aujourd'hui et qui le restera de ce qui est susceptible d'évolution.

Ce qui est certain : Le futur contrat aura trois objets avec un montant de dépenses qui ne dépassera pas le plafond subventionnable, soit 3 M € HT.

Ce qui est susceptible d'évoluer : D'ici le mois d'octobre, des études vont être menées ce qui signifie que les masses financières annoncées précédemment pour le centre technique, la maison des sports et l'église restent entièrement à déterminer. Des rééquilibrages seront certainement faits mais toujours dans le respect du plafond

global de 3 M € HT. Le reste à charge pour la commune n'excèdera donc pas 1,5 M € HT en valeur octobre 2009.

Madame DESMEDT demande s'il est possible de redescendre à deux objets si il est impossible de rester à 3 M € HT ?

Monsieur LESTIEN répond que non. Il faut au moins trois objets, mais que de toutes façons, il n'est pas question de dépasser les 3 M € HT.

Madame DAUMAIN rappelle la demande formulée par l'association du tennis pour la création de courts couverts. Cette opération se fera t-elle en couplage avec l'implantation d'une résidence hôtelière ?

Monsieur LESTIEN répond que l'idée est bien d'avoir à terme un court couvert. Mais nous n'en sommes actuellement qu'au stade des premières discussions avec le golf. La seule chose que l'on puisse raisonnablement avancer, c'est que le golf est à priori très intéressé par l'activité tennis en complément de l'activité principale.

Monsieur DESHAYES demande pourquoi se précipiter ? Pourquoi ne pas attendre les études et les chiffres ?

Monsieur LESTIEN répond qu'il faut aller vite pour présenter un dossier pour les raisons évoquées précédemment et avant les régionales de 2010. Pour ce faire, il était donc préférable, bien que non obligatoire et dans un souci de transparence démocratique, que le conseil se prononce sur les trois objets et un plafond de dépenses de manière à focaliser la discussion et le vote d'octobre sur le contenu technique et financier du dossier en vue de sa présentation aux financeurs, sachant que le conseil municipal sera informé et consulté au fur et à mesure de l'élaboration des projets.

Le financement par la commune du reste à charge et de la TVA sera présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui aura lieu au prochain conseil municipal. Le vote de ce soir ne concerne que le principe des trois objets à intégrer dans le futur contrat. Le conseil municipal ne sera appelé à s'engager réellement qu'en octobre prochain lorsqu'il validera le dossier, son financement et autorisera le maire à signer le contrat à venir avec les financeurs. Ce soir, nous sommes bien dans une discussion et une délibération préparatoire.

➤ *Le conseil par 23 voix, 3 abstentions valide les trois objets présentés ce soir, à savoir : le centre technique municipal, la maison des sports et la restauration de l'église. Demande à ce qu'un dossier finalisé ne dépassant un global de 3 M € HT lui soit présenté d'ici le mois d'octobre prochain.*

DECISION DE PRINCIPE SUR LE PRIX D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE VITALIS

Monsieur LESTIEN rappelle que la commune est en discussion avec le Département de Paris depuis de nombreuses années au sujet du devenir des bâtiments du centre d'accueil. En ce qui concerne la partie VITALIS, les choses ont commencé à accélérer en 2003 puisque la commune a fait estimer cette partie de la propriété par le Domaine (estimation d'août 2003 avec une valeur à 1,2 M €). En avril 2006, une nouvelle estimation a été demandée par la commune : 1 220 000 €. Enfin, en juin 2008, cette dernière estimation a été réévaluée à 1 350 000 €. Ces derniers mois, le Département de Paris a fait estimer de son côté la propriété par le cabinet Foncier Expertise (le Crédit Foncier) avec une estimation à 2 800 000 €.

Après plusieurs réunions de discussion dans le cadre du mandat actuel et suite à la volonté du Département de Paris de faire accélérer ce dossier, une proposition a été formulée par leurs services fonciers :

Dans l'estimation du Domaine d'avril 2006, le résultat final de 1 220 000 € est obtenu après application de deux abattements (un premier abattement de 10 % pour spécificité et un second de 15 % pour évaluation en bloc). Avant ces deux abattements, le prix est de 1 587 000 €. Ce prix de 1 587 000 € est selon les services du conseil général justifiable auprès des instances amenées à examiner le dossier que sont le conseil du patrimoine dans un premier temps et l'assemblée du conseil général dans un second temps.

Pour Monsieur LESTIEN, cette proposition est un rapprochement des points de vue et la seule approche qui puisse permettre de réaliser quelque chose dans les toutes prochaines années. D'un point de vue planning, le temps que la décision officielle soit prise au niveau du Département de Paris et que cela revienne devant le conseil municipal pour ensuite passer devant le notaire, l'impact budgétaire sera donc sur 2010. D'ici là, la commune va continuer à affiner les projets potentiels pour ce site qui sont la création de logements sociaux et l'implantation d'un multi-accueil dans le cadre de la C.C.P.L..

Madame DESMEDT annonce que tous ces chiffres donnent le vertige, 3 M € HT d'un côté pour le contrat régional, presque 1,6 M € HT pour VITALIS, il manque une perspective financière et budgétaire pour bien appréhender ces aspects.

Monsieur LESTIEN répond qu'en cas d'accord de principe du conseil ce soir, cette somme sera intégrée dans le débat d'orientation budgétaire et dans le plan moyen terme, lors du prochain conseil municipal.

Monsieur DESHAYES précise que le champ des possibles pour ce site n'est pas encore bien défini tant au niveau du futur bailleur social que du multi-accueil puisque la commune de Forges-Les-Bains se trouve en concurrence avec la commune de Limours dans la mise à disposition d'un terrain destiné à accueillir cet équipement qui sera construit par la communauté de communes.

Monsieur LESTIEN confirme qu'il y a effectivement encore du travail, travail qui sera mené dans les prochains mois de manière à ce que le conseil municipal puisse disposer d'un maximum d'éléments le jour où la décision d'acheter lui sera présentée.

Pour l'instant, c'est juste un accord de principe sur une possible acquisition à hauteur de 1 587 000 € qui est sollicité de manière à permettre l'instruction du dossier sur cette base côté Département de Paris.

➤ *Le conseil par 26 voix pour, donne son accord de principe pour une éventuelle future acquisition de VITALIS au prix de 1 587 000 €.*

QUESTIONS DIVERSES

Réfection des voiries communales :

En préambule, Monsieur LESTIEN annonce que la problématique réfection des voiries intégrera désormais l'aspect mise en sécurité de ces mêmes voiries. Il serait en effet incohérent d'améliorer l'état de certaines voies pour se retrouver par la suite avec des problèmes accrus de vitesse excessive.

Monsieur BOUCHON rappelle que la commune a dans le passé déjà conclu deux contrats triennaux avec le conseil général de l'Essonne pour refaire environ trois voiries par an. Le dernier contrat (contrat quinquennal) conclu en 2007 porte intégralement sur le gymnase en cours de construction ce qui signifie qu'il n'y a plus de financement possible du département pour la voirie avant 2013.

C'est la même chose pour le financement de l'Etat puisque la D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement) ne peut plus servir à financer de simples travaux de voirie. Pour ces raisons d'ordre financier, la commission travaux propose de réduire les dépenses et d'utiliser des techniques alternatives moins onéreuses que la réfection complète des tapis lorsque cela est possible et de traiter en moyenne une seule voie par an mais en incluant l'aspect mise en sécurité.

Monsieur BOUCHON cite un certain nombre de voies qui demandent des travaux et précise que le cabinet d'études en charge de la maîtrise d'œuvre attend le choix du conseil. Au niveau méthodologique, Monsieur BOUCHON propose de déterminer chaque année l'enveloppe budgétaire qui sera affectée à ces travaux. Ce point sera développé lors du D.O.B.

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur GOWIE fait un point sur l'avancement des travaux du P.L.U.. Actuellement, c'est la redéfinition des COS de zones et les règlements de ces mêmes zones qui mobilisent les énergies, sans oublier les zones à gros projets. Des réunions de concertation sont envisagées, début mars avec les associations environnementalistes, puis plus tard une réunion publique (le 12 mars) sans oublier la concertation plus directe avec les riverains des gros projets, notamment le pré aux chevaux pour lequel l'idée d'un éco-quartier est à l'étude.

Parc Naturel Régional :

Monsieur LESTIEN rappelle que le périmètre d'étude de la nouvelle charte du P.N.R. a été élargi dernièrement avec 14 nouvelles communes, ce que les instances dirigeantes semblent assez mal vivre, la situation relative à cette extension n'étant pas, il faut le reconnaître, très claire. Dans le cadre de la réflexion en cours, le P.N.R. a transmis à la commune une série de plans (dits plans de Parc), plans qui définissent à partir de la situation existante, les orientations urbanistiques pour les années à venir des grandes zones de la commune. Alors que l'échelle de référence de ces plans est de 1/50 000, une telle échelle permettant de raisonner en termes de compatibilité, le parc a transmis pour les zones urbanisées et urbanisables des plans au 1/5 000 avec une précision à la parcelle.

Ceci pose problème :

- Le niveau de détails est celui du P.L.U. et des zones actuellement constructibles au P.O.S. seraient classées "non urbanisables". Ce qui est choquant c'est la brutalité du procédé puisque au-delà de la remise en cause de l'existant, la commune ne dispose que de deux mois pour faire connaître son accord ou son désaccord, un désaccord signifiant possiblement une renonciation à une future entrée dans le Parc. Un tel procédé peut être perçu comme un repoussoir à l'envie d'adhérer.

Pour autant, Monsieur LESTIEN réaffirme son attachement au principe d'adhérer à ce Parc mais dans une logique de compatibilité du futur P.L.U. aux grandes lignes de la charte et non dans une imposition dans le sens descendant. L'idée pour avancer par rapport à ces plans est de rencontrer les chargés de mission du Parc dans les prochaines semaines, puis d'inviter des élus du Parc à un prochain conseil municipal.

Monsieur DEMEURE pense qu'il n'y a pas de cohérence territoriale dans l'extension envisagée, que les paysages de Forges n'ont rien à voir avec ceux de la vallée de Chevreuse.

Monsieur LESTIEN répond que c'est la région qui a le pouvoir d'appréciation et de décision. En ce qui concerne la cohérence, elle existe puisque nous sommes dans le prolongement du même plateau celui de Limours (lequel englobe notamment Bonnelles et Bullion), il y a donc une unité paysagère.

Madame BOURDARIAS demande si ces plans sont consultables ?

Monsieur LESTIEN répond que ces plans sont pour l'instant consultables par les élus.

Gymnase :

Madame DESMEDT fait part de son inquiétude sur le déroulement des travaux du gymnase qui n'avancent pas vite.

Monsieur BOUCHON annonce que pour diverses raisons, l'entreprise BELLIARD ne finira pas ses prestations dans le délai initialement prévu. Le glissement de calendrier pourrait atteindre trois mois si rien n'est fait. C'est pourquoi, un recalage général est en cours, l'idée étant de demander aux entreprises du second œuvre de donner un coup d'accélérateur de manière à terminer le chantier en juillet, comme c'était calé il y a encore deux mois.

Madame DESMEDT demande s'il pourrait y avoir des coûts supplémentaires ?

Monsieur BOUCHON répond que ce n'est pas le cas pour l'instant.

Monsieur LESTIEN ajoute que la pression est mise pour faire comprendre à tous les intervenants, entreprises, maîtrise d'œuvre et pilote qu'il va falloir tenir les engagements.

Monsieur DESHAYES demande quelle est la position de la commission sur la question du projet d'établissement ?

Madame CHABRIER répond que ce point n'a pas encore été débattu en commission.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 26 février 2009.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 50.

Le Maire,

Antoine LESTIEN